

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 105 (1960)
Heft: 8

Artikel: "Isolationnisme"
Autor: Revol, J.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-343006>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

Rédaction-Direction : Colonel-brigadier Roger Masson

Rédacteur-Adjoint : Lt-colonel EMG Georges Rapp

Administration : Lt-colonel Ernest Büetiger

Editeurs et expédition : Imprimeries Réunies S. A., av. Gare 39, Lausanne
(Tél. 23 36 33 — Chèq. post. II 5209)

Annonces : Publicitas S. A., succursale, rue Centrale 15, Lausanne

ABONNEMENT : Suisse : 1 an Fr. 12.— ; 6 mois Fr. 7.— ; 3 mois Fr. 4.—
Etranger : 1 an Fr. 15.— ; 6 mois Fr. 8.— ; 3 mois Fr. 4.50

Prix du numéro : Fr. 1.50

« ISOLATIONNISME »

Vocabulaire relativement récent : le *Larousse du XX^e siècle* l'ignore dans sa première édition de 1931. Son origine est anglo-saxonne : les Etats-Unis d'Amérique, en sécurité dans leur continent, comme les Britanniques dans leurs îles (rappelez-vous la *splendid isolation* de la tradition anglaise), l'ont adopté pour signifier leur intention de ne point se mêler des affaires des autres ; en particulier de ce panier de crabes qu'était l'Europe où éclataient de si fréquentes confluations.

Cet isolationnisme fondamental, précisé par la doctrine de Monroe, a plus d'un siècle durant permis à la grande République américaine d'assurer l'extension et la consolidation de l'Etat, le développement de sa puissance économique, le rayonnement dans le monde de sa culture et de son prestige. Ses interventions armées datent à peine d'hier ; encore furent-elles tardives. L'Amérique n'est entrée dans la première guerre mondiale qu'en 1917 ; en 1941 dans la seconde, poussée qu'elle y était par les nécessités de sa propre défense. En 1919, elle refusa de s'incorporer à la Société des nations, créée cependant de toutes pièces à l'instigation de son président ; et si on lui doit, avec l'actuelle ONU, les

multiples organismes politico-militaires qui enserrant les pays d'obédience communiste, c'est certainement pour donner son appui aux peuples dits libres auxquels elle s'est associée, mais c'est plus encore par le besoin d'assurer sa sécurité face à une Russie prodigieusement accrue et qui se dresse en une dangereuse rivale de même taille sur les différents plans de la science, de l'économie et des idéologies.

Isolationnisme, mot nouveau, avons-nous dit. Le romantisme du siècle dernier se prolonge aujourd'hui dans une stylistique en quête d'adjectifs rares et de formules flamboyantes. On ne dit plus « indépendance », mais « souveraineté internationale » ou « transfert des compétences ». On croit innover et l'on se borne à recouvrir de formes nouvelles des choses anciennes, ce qui donne le change et conduit à de tragiques méprises : les récentes « unités territoriales » d'Algérie n'équivalaient-elles pas aux « gardes nationales » d'antan, simultanément aptes, chacun sait ça, à défendre les institutions comme à les détruire ?

On disait autrefois d'un pays dont la politique consistait à s'isoler des pays voisins, à ne point prendre part aux hostilités ouvertes entre puissances belligérantes, qu'il pratiquait la neutralité, qu'il restait neutre. A présent, on parle de non-engagement, de dégagement, de désengagement, de non-appartenance aux blocs, que sais-je encore ? Mussolini, quand il attendait naguère que l'adversaire soit à terre pour lui donner le coup de pied de l'âne, pensait calmer Hitler en faisant profession de « non-belligérance ».

Mots nouveaux, réalités aussi vieilles que le monde. Achille se retirant sous sa tente était déjà un isolationniste. Et quand il en sortait, c'était moins pour aider les Grecs dans le siège qu'ils faisaient de Troie, que pour venger la mort de son ami Patrocle.

Mort de Patrocle, affaire du Lusitania, surprise de Pearl-Harbor, autant de motifs différents qui sont à la base de toute coalition. Cette diversité montre combien elles peuvent être instables et fragiles. On se propose d'examiner ici les

motifs d'ordre strictement militaire qui porteraient éventuellement les Etats-Unis à leur traditionnel isolationnisme.

* * *

Puisque le mot est d'origine anglo-saxonne, demandons au préalable à l'Angleterre comment elle a pratiqué sa tendance à l'isolement. Elle s'en remettait d'abord le plus longtemps possible à faire agir ce que, par dérision, on appelle la cavalerie de Saint-Georges. Si ensuite elle devait intervenir directement sur le continent, elle évitait de s'enfoncer à l'intérieur des terres et tâchait de se maintenir à portée de la mer : témoins les lignes de Torrès Vedras devant Lisbonne en 1810, le siège de Sébastopol en 1855, ses installations successives aux Dardanelles et à Salonique en 1915. Très symptomatique à ce propos fut, après la bataille de la Marne, en 1914, la requête qu'adressait à Joffre le maréchal French, commandant du corps expéditionnaire britannique. Celui-ci se trouvait alors sur les bords de l'Aisne, à l'est de Soissons ; afin de le rapprocher de ses bases maritimes, on le transporta dans la région d'Ypres ; il y tomba en pleine mêlée des Flandres, au cours de l'émouvante « Course à la mer ».

Ne pas se lier de façon trop étroite avec ses alliés a été souvent une sorte de dogme appliqué par le haut commandement britannique. Parmi les instructions que ce même maréchal French avait reçues de son gouvernement, figurait cette étrange indication : « Je tiens à ce que vous sachiez que votre commandement est complètement indépendant et que dans aucun cas vous ne serez placé sous les ordres d'un général allié ». Il fallut attendre que la catastrophe soit imminente pour que les Anglais consentissent, les 26 mars à Doullens et 3 avril 1918 à Beauvais, à donner à Foch la direction générale de toutes les opérations sur le front de France. Dans un livre que la RMS signale à ses lecteurs, le cabinet militaire du roi des Belges déclare n'avoir pas toujours trouvé en 1940 dans le corps expéditionnaire anglais la camaraderie de combat qu'on est en droit d'attendre d'un allié.

Enfin, et c'est ce qui pour notre sujet paraît le plus intéressant, l'Angleterre n'engage jamais hors de chez elle la majeure partie de ses forces tant qu'une ombre de menace plane sur son territoire : menace de débarquement, qu'il soit naguère naval ou plus récemment aérien. L'ensemble des guerres napoléoniennes s'est déroulé sans que les forces britanniques y prissent une part décisive, si ce n'est quand sonnait l'hallali, à Waterloo. En 1814, tandis qu'Autrichiens, Russes et Prussiens entraient à Paris, Wellington, parti de Lisbonne, arrivait péniblement à Toulouse. Et pourtant, dès 1805, Trafalgar avait libéré Londres de toute sérieuse inquiétude.

En 1914, alors que les états-majors de l'Entente cordiale avaient préparé l'envoi en France de six divisions britanniques, il n'en vint que quatre : c'était la « méprisable petite armée de John French », comme la qualifiait trop dédaigneusement Guillaume II. Car, à cette collaboration initiale, si minime fût-elle, succéda le magnifique élan donné par Kitchener et Lloyd George : il ne produisit ses pleins effets que lorsque les combats navals d'Héligoland, des îles Falkland et du Dogger Bank eurent mis la Grande Bretagne à l'abri de tout débarquement allemand ultérieur.

Qu'il suffise encore de rappeler qu'en 1940, après la faible participation de lord Gort à la bataille de Belgique, le gouvernement britannique refusa de se dessaisir du moindre élément de sa flotte aérienne pour venir à l'aide de l'ultime effort tenté par le général Weygand.¹

Transposons ces divers enseignements du passé sur le plan de l'avenir en ce qui concerne l'isolationnisme des Américains.

¹ Bien que nous ne voulions pas reprendre, ici, le délicat problème de la collaboration franco-britannique en mai-juin 1940, il nous paraît, en revanche, équitable de souligner aussi l'immense effort réalisé par l'Angleterre dans la défense de son territoire, puis le précieux concours qu'elle apporta aux Alliés lors de leur offensive en Afrique du Nord (1942), sa participation à la campagne d'Italie (1943) puis au débarquement de Normandie (1944) et à la libération de la France. (Réd.)

Certes, si ce n'est plus une simple vue de l'esprit d'imaginer des forces armées bolchéviques franchissant l'Atlantique, puis par les Caraïbes et les pays de l'Amérique centrale venant menacer par le sud le territoire des Etats-Unis ; ou bien d'autres forces russo-chinoises qui, à travers le détroit de Behring, viendraient occuper l'Alaska, descendre par le nord vers le Canada et les Etats-Unis, voire par l'utilisation du Grand Nord qu'en feraient des flottes aériennes, encore l'événement n'est-il pas pour demain et, de ce point de vue, un repliement des Américains sur eux-mêmes ne semble guère à prévoir.

Un fait nouveau cependant : l'apparition des fusées intercontinentales ; elles permettent aux deux grands belligérants d'atteindre directement, sans recourir à aucun intermédiaire, leurs territoires respectifs. L'indépendance qui en résulte pour chacun d'eux rend aujourd'hui possible un repli sur la forteresse Amérique. Et le retard que permet présentement un tel geste se trouve justifié grâce aux sous-marins équipés de Polaris. Plus besoin désormais d'une aviation stratégique de bombardement, ni de bases aériennes installées à grands frais chez des alliés...

* * *

... Chez des alliés qui se montrent d'ailleurs de plus en plus réticents. Car, faisant écho à la tendance américaine vers l'isolement, se décèle aujourd'hui un phénomène inverse de détachement, celui de laisser à l'Amérique le souci de sa propre défense.

Chacun obéit à des préoccupations sensiblement différentes. Les pays sous-développés en quête de ressources financières prèchent et pratiquent le non-engagement ; ce que, dans les conciliabules de Brioni, on décore du nom de neutralisme positif. Positif en effet : n'y promet-on pas de se rallier au plus offrant ? Faisant ainsi pression à la fois sur les deux blocs, on espère provoquer des surenchères, obtenir de chacun une aide plus substantielle. Ce marchandage diplomatique

n'a rien d'inédit. Il évoque la façon bien connue dont il était procédé à l'élection de l'empereur au temps du Saint-Empire romain germanique.

Il y a les pays qui, voisins de l'URSS et par suite les plus exposés à des représailles, cherchent à se désolidariser des engagements déjà pris. Telle semble bien être la position actuelle des Turcs dont le gouvernement s'est montré si fidèle jusqu'ici à son alliance avec l'Occident ; celle également de bien d'autres Etats soucieux, par un relâchement de leur alliance présente, de ne point attirer sur eux l'ire de la partie adverse.

Deux cas méritent d'être examinés à part, le Japon et la France ; par leur potentiel militaire éventuel, ils paraissent être le mieux en mesure de servir d'appoint aux forces américaines déjà disséminées en Europe et en Asie.

Il est bien naturel qu'après sa défaite de 1945, le Japon cherche à se libérer des servitudes que lui avait imposées le vainqueur : ainsi avaient fait la France des traités de 1815, l'Allemagne du *diktat* de 1919. Les Japonais considéraient également comme tel le traité de sécurité de 1951 ; dans ses dispositions essentielles, il consacrait pour une durée indéterminée l'occupation des îles nippones, l'installation de nombreuses bases militaires, navales et aériennes, puis de rampes de lancement, le tout si voyant que cela ne pouvait manquer de susciter l'inquiétude chez la partie adverse ; du même coup, pour les Japonais sensibilisés par le souvenir d'Hiroshima, la crainte de futurs bombardements atomiques. Ce même traité imposait en outre au Japon d'adhérer à la politique américaine à l'égard de la Chine communiste, tandis que la majorité du pays souhaitait une réconciliation avec Pékin et le rétablissement des fructueuses relations économiques d'antan.

Si le traité de 1960 corrige dans une certaine mesure celui de 1951, il n'apporte point de réelle atténuation aux engagements militaires consentis par le Japon. D'où la récente protestation populaire contre le maintien de la dépendance

du pays envers l'Amérique. En d'autres termes, la bataille pour ou contre le neutralisme se trouve engagée et déjà l'on peut dire : « Le neutraliste à Tokyo, c'est, à des degrés divers, tout le monde. »

Il en va tout autrement pour la France.

La France — je veux dire son gouvernement, car elle s'en remet entièrement à lui — cède aujourd'hui à une poussée de nationalisme qui l'incline, non pas à se dissocier de ses alliances, mais à compter moins sur celles-ci que sur elle-même pour assurer les moyens de sa propre sécurité. Il y a, dit-elle, la sécurité de chacun de nous et la sécurité collective. La première est permanente, toujours égale en intensité ; la seconde varie au gré des fluctuations des rapports internationaux. Elles se confondent dès le moment où s'engage le conflit des armes, mais restent distinctes tant que se prolonge la virtualité des coalitions.

Il n'est pas douteux que l'armée française doit, à elle seule, faire face à des tâches nationales impérieuses auxquelles ne s'intéressent que de loin, ou même pas du tout, ses alliés du moment. Cette nécessité s'est bien fait sentir quand, il y a six ans, la guerre d'Algérie a imposé la transformation soudaine, en unités légères de guérilla, des unités lourdes préparées pour la guerre de coalition en Rhénanie.

A un autre point de vue, une armée, à quelque mission qu'on la destine, se doit de se sentir forte par ses propres moyens ; recourir à autrui l'humilie, l'affaiblit dans sa volonté d'action, la prépare à de futures défaillances. La pire servitude que puisse subir un Etat, c'est d'en être réduit à remettre à des tiers les réalités de sa propre sécurité.

L'une de ces réalités, la plus importante aujourd'hui, comme elle l'a été d'ailleurs de tout temps, c'est de s'assurer la libre disposition des armes du moment les plus efficaces, en l'espèce les armes nucléaires. C'est la justification de cette « force de frappe », sensible à l'imagination populaire, l'équivalent du groupement de blindés que le colonel Charles de Gaulle suggérait déjà en 1934 et qui fit si cruellement défaut

à la France en 1940. Force de frappe susceptible d'assurer non pas l'indépendance — rien ni personne ne saurait s'en vanter à présent — mais l'autonomie de l'armée française, chose bien différente et qui n'est pas seulement une question de prestige comme tant de pacifistes confirmés ou en herbe le lui reprochent.

Alors, comment expliquer, autrement que par une persistance de la mentalité isolationniste des Etats-Unis, que ceux-ci refusent d'amender leur fameuse loi Mac-Mahon interdisant la communication de secrets atomiques, connus des Russes, leurs adversaires, et qu'ils obligent la France, leur alliée, à les découvrir à grands frais, au détriment même de l'alliance !

« Il faut être bien fort et bien affermi pour être neutre vraiment », expliquait récemment le ministre français des affaires étrangères devant le Sénat de la Communauté. La Suisse ne l'ignore pas qui veille à ce que sa milice soit constamment maintenue au courant du progrès réalisé en matière d'armement. En ce sens, tout renforcement, tout affermissement d'autonomie ouvrirait la voie vers la neutralité. Mais c'est à la limite seulement que la force atteinte peut justifier le détachement d'une alliance. Si puissante que devienne l'armée française, elle reste encore étroitement solidaire de l'OTAN. Ce qui le démontre, n'est-ce pas la demande d'en élargir les attributions que le général de Gaulle adressait naguère au président Eisenhower ? Encore récemment, évoquant à Avranches la position de la France dans l'Alliance atlantique, il disait : « Dans cette alliance, nous devons avoir notre rôle, notre figure, notre droit ; il nous faudra donc avoir une force française. » Le temps n'est plus, pas même pour chacun des deux super-grands, où l'on puisse faire fi de ses alliances.

Si néanmoins le nationalisme implique en soi une vague tendance vers la neutralité, les pays chez qui celle-ci est classique et de fondement — en complète harmonie avec les institutions : une neutralité à la bonne manière d'autrefois —

n'en doivent pas moins s'adapter aux conditions nouvelles de la politique mondiale. L'exemple de la neutralité helvétique paraît à cet égard symptomatique.

Quand deux voisins immédiats de la Suisse entraient naguère en conflit, le problème posé à Berne était simple. Tout en poursuivant sa mission territoriale de défense, l'armée fédérale s'incorporait en quelque sorte avec le belligérant qui n'avait pas violé cette neutralité. Dans le vaste conflit idéologique qui mettrait aux prises les Etats-Unis d'Amérique avec l'URSS, l'armée fédérale se rangerait-elle au côté des armées du pacte de Varsovie si, par nécessité stratégique et de propos délibéré ou par inadvertance, les armées de l'OTAN entraient en territoire suisse ? Car enfin, il est impossible de l'oublier, par la géographie et par ses traditions culturelles, la Suisse se trouve déjà intégrée dans le camp de l'Occident.

Revenons à la France. Son nationalisme, bien qu'il semble s'exercer à contre-courant, ne l'empêche pas de prendre part à l'intense mouvement d'idées et de faits poussant, à l'heure présente, vers une unification de l'Europe. Mal engagée quand elle débutait par la création d'une armée européenne sans que l'Europe existât réellement en chair et en os, cette unification semble aujourd'hui plus près d'aboutir parce qu'elle se fonde sur un ensemble de réalités économiques qui finiront par déboucher sur le terrain politique. L'Europe une fois faite, une force militaire commune rassemblant les effectifs nationaux assurera sa défense. Bien sûr, sa collaboration avec les forces américaines lui restera toujours utile mais, à une Europe plus puissante par elle-même, cette collaboration serait moins indispensable. L'Europe rendue plus indépendante, voilà qui l'inclinera davantage vers un neutralisme mieux accusé.

Or ce sentiment d'eupéanisation — qu'on me pardonne ce néologisme ! — ne devient-il pas pour l'Amérique un facteur d'isolationnisme accéléré quand elle entend le général de Gaulle, chaque fois qu'il fait allusion à l'Europe, parler

d'une Europe allant de l'Atlantique à l'Oural ? Qu'est-ce à dire ? Celui qui tient aujourd'hui en ses mains les destinées de la France admet donc que, le conflit actuel une fois résolu par les armes ou par la négociation, la paix régnerait entre tous les Européens et que leur continent serait enfin rétabli dans sa complète intégrité. De Gaulle nous habitue à regarder l'Histoire de haut. Peut-être, à la façon d'Henri IV, rêve-t-il d'un nouvel « Edit de Nantes » par lequel Occidentaux et démocraties populaires se trouveraient réconciliés dans la grande Europe d'une commune civilisation, de même qu'à la fin du XVI^e siècle protestants et catholiques fusionnaient dans le sein d'une seule patrie, la France.

Ainsi cette Europe, ayant à temps réagi contre l'affaiblissement dont la menaçaient les idéologies en opposition, serait capable de résister à ce qu'on pourrait appeler le futur conflit démographique, renouveau des « Grandes Invasions » qu'un Empire romain décadent se montra impuissant à contenir.

* * *

Au moment où ces lignes sont écrites, la tension monte, envenime les rapports entre Washington et Moscou.

Dans toute coalition, plus le péril devient menaçant, d'autant plus se resserrent les liens qui unissent ses membres entre eux. Or, que voit-on ? Les choses continuent comme si de rien n'était. La tendance à la neutralité se poursuit ; elle semble même s'accroître. Chacun cherche à se désolidariser des maladresses ou des erreurs commises. Le Japon accélère sa campagne de désaméricanisation. La France continue dans sa politique militaire l'application de la fameuse formule diplomatique : indépendance dans l'interdépendance. Norvège et Pakistan déclarent tout ignorer des faits et gestes auxquels se livrent les aviateurs d'Amérique. La Grande-Bretagne, si attentive qu'elle soit à se maintenir dans le sillage du Pentagone, révisé le fonctionnement des bases américaines installées sur son territoire. On entend même des Américains, à propos de Cuba, glisser des allusions à la doc-

trine de Monroe, élément fondamental de l'isolationnisme. « Evacuer la plupart des bases à l'étranger et tout faire pour encourager, par la voie diplomatique, le neutralisme d'un certain nombre de pays », tel est le programme qu'une presse new-yorkaise expose pour le futur président.

Il y a pourtant dans le monde en armes quelque chose de changé et qui est grave pour l'Occident. Devant le dynamisme russe, l'Amérique se sent portée à céder du terrain. L'initiative passe du côté adverse. C'est maintenant moins elle qui encercle les pays de l'Est qu'elle ne se voit à son tour menacée d'encerclement.

Et voilà pourquoi c'est se montrer clairvoyant que dire combien les temps restent durs et l'avenir menaçant.

J. REVOL

Fortifications et Réduit en Suisse

(fin)

Au commencement de 1885, le devis du premier projet de fortifications du massif du Gothard faisait prévoir une dépense de 2 760 000 francs. Mais ces prévisions sont largement dépassées en 1889. Le crédit de 1 800 000 francs du budget de 1889 devra être consacré à l'achèvement des deux ouvrages d'Airolo. Il ne restera que 130 000 francs pour Andermatt. Mais d'autres ouvrages sont prévus à Andermatt, sur les cols de l'Oberalp, de la Furka et du Gothard, de même pour l'armement et l'approvisionnement en munitions. La commission des fortifications estime indispensable la construction d'un second fort pour la défense du Gothard et des routes des Alpes qui viennent se joindre dans la vallée d'Urseren. Les études formulent une dépense de 6 millions. Le Conseil fédéral obtient le 26 juin un crédit de 600 000 fr¹.

¹ *Message du Conseil fédéral du 3 juin 1889. - Feuille Fédérale*, 1889, vol. III, pp. 341-345.